



## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

*L'itinéraire décrit ci-dessous permet de rallier la Voie Littorale en Charente Maritime (tracée et documentée par l'association Compostelle 17) à partir du Chemin Vendéen vers Compostelle.*

*Cet itinéraire propose, en effet, de rejoindre La Rochelle à partir de Fontenay-le-Comte, en deux jours complets de marche. Pour ce faire, il suffit de :*

- a) *Quitter l'itinéraire balisé (coquilles directionnelles) du Chemin Vendéen, peu avant L'Orbrie,*
- b) *Suivre :*
  - i. *Le cours de la Vendée<sup>1</sup> jusqu'à L'Île d'Elle, sur 30 kilomètres, puis*
  - ii. *Celui de la Sèvre Niortaise sur 4 kilomètres, puis*
  - iii. *Celui du canal de La Rochelle à Marans, sur 24 kilomètres ;*

*C'est donc au terme d'un périple de 60 kilomètres de rivages aussi paisibles que variés, que le pèlerin atteindra La Rochelle.*

*Cet itinéraire évident et logique n'est pas balisé.*

**-0-**

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :*

**VENDÉE COMPOSTELLE – MONT SAINT-MICHEL**  
**Association Vendéenne des Pèlerins de Saint-Jacques**  
**26 Rue Pasteur**  
**L'AIGUILLON SUR MER**  
**85460 – L'AIGUILLON LA PRESQU'ÎLE**

*Portable : 06.22.48.65.00*

*e-mail: [vendeecompostelle@gmail.com](mailto:vendeecompostelle@gmail.com)*

*site web: [www.vendeecompostelle.org](http://www.vendeecompostelle.org)*

---

<sup>1</sup> ***Avertissement : En période de crue (quelques jours par an, en principe, lors de la saison humide), les rives de la Vendée peuvent se trouver inondées par endroits. Dans ce cas, il est fortement recommandé, avant de s'engager sur la rive gauche de la rivière, de prendre tout renseignement auprès de la Gendarmerie Nationale au numéro suivant :02.28.13.03.30.***

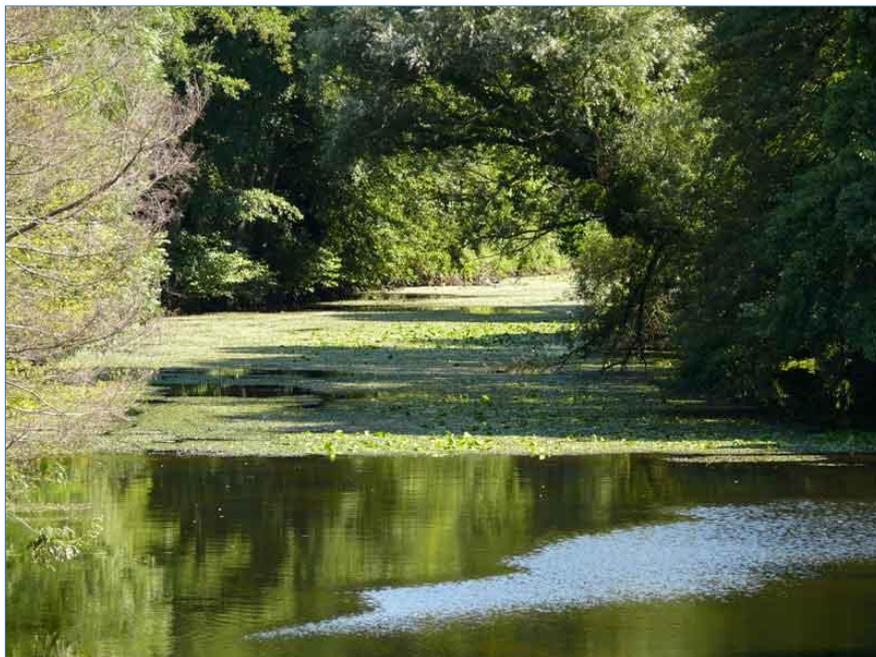
*Si cette rive est déclarée impraticable, il est fortement :*

- ***Recommandé*** de prendre le bus entre Fontenay-le-Comte et Velluire ou L'Île d'Elle (ligne Fontenay-le-Comte => Velluire => L'Île d'Elle => Marans => La Rochelle), au départ du PEMU – Point d'Echanges Multi Usages, sur la rive droite de la Vendée (tous renseignements disponibles en ville, ou chez les accueillants) ;
- ***Déconseillé*** de tenter de gagner ces deux localités par le goudron, l'ensemble des routes sur ces trajets étant particulièrement passantes, en l'absence de voie rapide de délestage.

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

### Entrée dans Fontenay-le-Comte à partir du Chemin Vendéen vers Compostelle<sup>2</sup>



*La Vendée à son entrée dans Fontenay-le-Comte.*

**20 km - La Vendée :** en atteignant le cours de la rivière, laisser le *Chemin Vendéen* et ses coquilles directionnelles à gauche, et tourner résolument à droite. Suivre le goudron, le long de la Vendée, sur 1,6 kms jusqu'au stop.

**21,6 km – Traverser une route goudronnée (D 104) :** poursuivre tout droit sur une petite route en terre battue qui longe la Vendée.

**22,3 kms – On retrouve le goudron :** on s'éloigne de la rivière, et le goudron remplace la terre battue. Suivre la petite route qui monte en obliquant vers la droite.

**22,6 kms – La « Coulée Verte » :** en haut de la côte, et sur la gauche, une petite sente raide évidente de 20 mètres donne accès à la *Coulée Verte* qui emprunte l'ancienne voie ferrée, et que l'on va suivre jusqu'à son terme. Le sentier, d'abord étroit, laisse place à une véritable piste cyclable en terre battue.

**23,3 kms - Ancien passage à niveau :** traverser une petite route, et continuer tout droit.

**24,3 kms - Pont sur la Vendée.**

**24,5 kms - Fin de la Coulée Verte (barrières) :** tourner sur la droite, et redescendre vers la Vendée, à 100 mètres en contrebas. Passer sous le pont routier<sup>3</sup>, et suivre l'*allée piétonne* qui longe la rivière, en la descendant. On longe, sur la gauche, les *jardins ouvriers des Horts*.

<sup>2</sup> Cf. *Topoguide du Chemin Vendéen – « de Saint-Laurent-de-la-Salle à St-Michel-le-Cloucq »* page 11.

<sup>3</sup> **Attention :** *Par temps de crue, il arrive que ce passage soit impraticable. Il faut alors :*

- Emprunter sur 150 mètres environ, la piste cyclable en terre battue qui prolonge la Coulée Verte au-delà des barrières ;*
- Au premier carrefour, prendre à droite, et traverser (passage clouté) la route que l'on suivait, pour prendre la rue des Gravants ;*
- Suivre la rue des Gravants sur 400 mètres ;*
- Prendre à droite l'Impasse du Gué Braud : 150 mètres plus loin, on retrouve alors la Vendée, et l'allée piétonne, en aval des jardins ouvriers des Horts.*

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

Les deux clochers (15<sup>ème</sup> siècle) de l'église *Saint-Jean-Baptiste* (à gauche) et de l'église *Notre-Dame* (à droite), toutes deux classées Monuments Historiques, se profilent par delà la verdure et les toits, de part et d'autre du lit de la Vendée.

**25,3 kms - Fin de l'allée piétonne :** face à deux terrains de tennis. Tourner à droite, et suivre le goudron de la *rue du Canal* pendant 200 mètres.

**25,5 kms – Revenir sur la Vendée :** au bout de la *rue du Canal*, prendre à droite pour revenir vers la rivière que l'on devine 50 mètres devant soi. La rejoindre, en longeant les bâtiments d'une ancienne imprimerie, puis tourner à gauche, en direction du centre-ville. Bel aperçu sur la vieille ville rive droite.

**25,7 kms - Rue des Loges :** on débouche sur l'ancienne artère commerçante de la ville au Moyen-âge, par le petit boyau de la *rue du Four*. Traverser la *rue des Loges*, en appuyant sur la droite, et continuer à suivre la rive gauche de la Vendée, en direction d'une passerelle piétonne. Emprunter celle-ci pour accéder à la rive droite, puis revenir vers le Pont Neuf en contournant le bâtiment, puis le pâté de maisons des *Halles du Marché couvert*.

**25,9 kms : Le Pont Neuf :** Il conduit, sur la rive gauche, à la Rue de la République qui constitue le centre commerçant de Fontenay-le-Comte, sous-préfecture de la Vendée.

**A ne pas manquer, dans Fontenay-le-Comte :** sur la rive droite, l'église *Notre-Dame de l'Assomption* conserve l'une des deux plus anciennes cryptes romanes de Vendée (11<sup>ème</sup> siècle). Son élégant clocher date du 15<sup>ème</sup> siècle. Il abrite la cloche *Saint-Venant*, la plus vieille de Vendée (1466) : vous l'entendrez sonner les heures et les demies, ainsi que l'Angelus. Parmi les statues qui se trouvent sous la 1<sup>ère</sup> galerie du clocher :

- *Saint-Jacques le Majeur*, en tenue de pèlerin (face Est : 1<sup>ère</sup> statue en partant de la gauche),
- *Saint Roch*, patron des pèlerins et des pestiférés (Face Nord : 3<sup>ème</sup> statue en partant de la gauche),
- *Saint Louis* en tenue de pèlerin (Face Nord : 4<sup>ème</sup> statue en partant de la gauche).

Fontenay-le-Comte était une halte importante sur les chemins de *Saint-Jacques* au Moyen-âge. Au début du 16<sup>ème</sup> siècle, l'église conservait encore « une chasse d'argent doré à cinq vitres, [contenant des] reliques de Monsieur saint Jacques ». Cette chasse disparut malheureusement en 1568, au moment du sac de la ville par les Huguenots.



Fontenay-le-Comte : l'église *Notre-Dame* (15<sup>ème</sup> siècle) vue depuis les fortifications du château médiéval (13<sup>ème</sup> siècle).

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

### 1<sup>er</sup> jour : Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle, par le Chemin de Halage de la Vendée (rive gauche)

-0-

#### Tracé de l'itinéraire :

*Nous savons, aujourd'hui, qu'il existait, depuis la première moitié du 13<sup>ème</sup> siècle, un itinéraire de pèlerins entre Fontenay-le-Comte et La Rochelle, qui suivait le chemin de halage de la Vendée entre Fontenay et le Gué de Velluire, où l'on pouvait « prendre la barque » jusqu'à Marans. De La Rochelle, partaient les bateaux de la Voie Océane. Les pèlerins qui souhaitaient seulement traverser le Marais Poitevin marchaient jusqu'au « Petit Thairé », distant d'une lieue pour y prendre la barque vers le Sud.*

*L'itinéraire proposé emprunte ce chemin historique.*

*Son tracé suit le cours de la Vendée, jusqu'à L'Île d'Elle, sur les berges de la rive gauche (à l'exclusion d'une courte incursion sur la rive droite, à la sortie de Fontenay-le-Comte). Il emprunte, tour-à-tour : des sections goudronnées de chemins agricoles, des pistes cyclables, et de magnifiques sentiers privés que le « droit de passage » permet d'emprunter, en bordure de rive.*

*Le pèlerin aura à cœur de savourer ces paysages de paix et de verdure, sans déranger les troupeaux dont, de ci de là, il traversera les zones de pacage : il prendra naturellement bien soin de refermer les portillons qu'il trouvera sur son passage (on ne saurait que trop recommander, en outre, la plus grande prudence sur les berges de la rivière, dont il vaudra mieux éviter de s'approcher de trop près, afin d'éviter tout faux pas).*

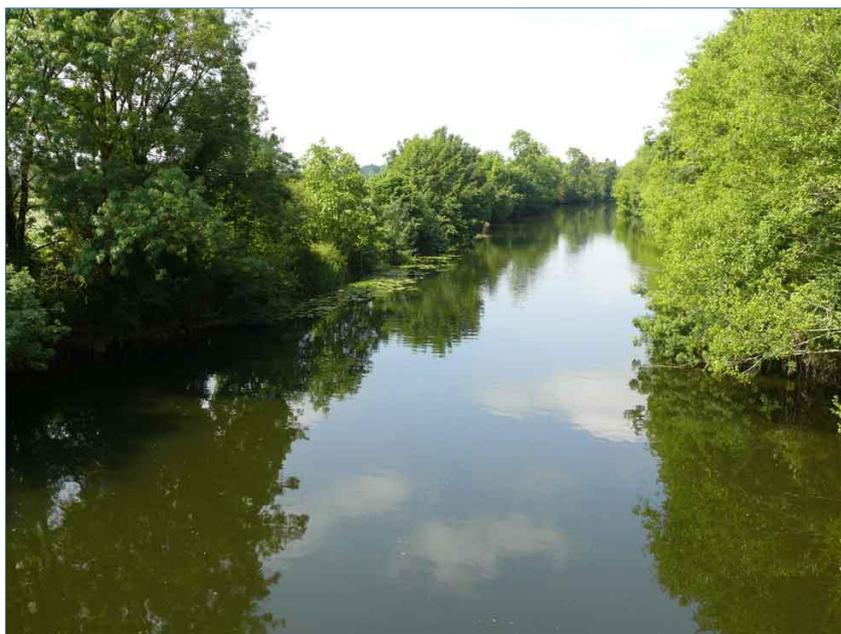
-0-

**00 km - Pont-Neuf sur la Vendée :** suivre la rive gauche en direction de l'aval.

**0,4 kms - Boulevard du Chail :** tourner à droite sur le pont, puis traverser le boulevard qui l'emprunte. Passer rive droite et tourner immédiatement à gauche avant un petit parking (*accueil des camping-cars*). Prendre le cheminement piéton qui suit la rive droite.

**0,8 kms - 1<sup>ère</sup> passerelle sur la Vendée :** la laisser à gauche, et continuer tout droit sans traverser. On laisse sur sa droite les installations sportives de la *Plaine des Sports*.

**1,7kms – 2<sup>nde</sup> passerelle sur la Vendée :** l'emprunter et revenir sur la rive gauche (*en face : l'église Saint-Médard, du 19<sup>ème</sup> siècle*). On ne quittera plus cette rive gauche de la Vendée avant d'arriver à L'Île d'Elle, 23 kilomètres plus loin !...



*La Vendée en aval de Fontenay-le-Comte.*

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

**2,4 kms - Pont routier (D148 : évitement sud de Fontenay-le-Comte) :** passer dessous et continuer tout droit.

**3,3 kms - Boisse :** on laisse sur la gauche, les maisons de Boisse.

**3,7 kms – Barrage de Boisse :** le laisser sur la droite, et continuer tout droit.

**4,7 kms - Autoroute A 83 (Nantes – Niort) :** passer dessous, et continuer tout droit. Un peu plus loin, on aperçoit au loin, sur les hauteurs à droite, le bourg et le château d'Auzay.



**6,7 kms – Port de Chaix (pavés) :** Prendre à droite et passer sur le petit pont-écluse. Aussitôt, vous retrouvez à votre droite la piste qui suit le cours de la Vendée. Vous passez sous les arches de l'ancien et du nouveau pont. Continuer à descendre le cours de la rivière.

*Gelée blanche en novembre, entre Chaix et Massigny.*

**10,0 kms – Chemin de Lavaye :** cette petite route goudronnée remonte plein Est. Le « Gîte à Mémé » (voir liste des points d'accueil) se trouve à 100 mètres, sur la gauche.

**10,3 kms – Barrage de Massigny :** le laisser sur la droite, et continuer tout droit.

**10,7 kms - Massigny:** laisser sur la gauche ce petit quartier de maisons. La route s'éloigne de la rivière, sur 50 mètres, pour contourner une petite zone de verdure. Continuer à la suivre.

**11,2 kms - Fin du goudron :** S'engager tout droit, dans une allée couverte qui continue à longer la Vendée. On pénètre ensuite dans une succession de domaines et de champs privés. Les traverser avec calme et précaution (*troupeaux*), en savourant ce magnifique spectacle de verdure, et en respectant les indications (*refermer soigneusement les portillons*).

**12,3 kms – Maison privée avec piscine :** la longer aussi discrètement que possible.

**12,9 kms – Pont de chemin de fer :** passer dessous et continuer tout droit.

**13,0 kms – Velluire :** passer sous le pont routier (D 115). On débouche sans transition parmi les tables et les parasols de l' « Auberge de la Rivière » (*restaurant gastronomique, ouvert toute l'année*). Halte café/rafraichissements possible.



**16,5 kms – Barrage de la Boule d'Or :** le laisser sur la droite et continuer tout droit.

**18,0kms - Le Gué de Velluire :** passer sous le pont routier (D25). On atteint l'embarcadère du Gué de Velluire. Petit parking. Bar-restaurant « Le Guétréen » (*ouvert toute l'année – cuisine familiale – menu du jour – du lundi au vendredi, de 8h00 à 15h00*).

**20,4 kms – Petit pont routier sur la Vendée :** le laisser à droite. Continuer tout droit.

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

**21,5 kms – 1<sup>er</sup> petit pont blanc (piliers) et jaune (barres horizontales) :** il franchit le *Fossé des Tappons*. Sur la gauche : une vieille écluse, noyée de végétation. Continuer tout droit. Au fond, tout en face, le clocher de l'église de L'Île d'Elle se profile sur les hauteurs.

**22.5 kms – 2<sup>ème</sup> petit pont blanc (piliers) et jaune (barres horizontales) :** la route s'oriente à gauche pour s'éloigner de la Vendée: la suivre jusqu'à un stop.

**22.7 kms - Au stop :** prendre à gauche (*et laisser sur la droite le panneau qui signale l'entrée dans L'Île d'Elle*).

**22.9 kms – Carrefour en T :** 200 mètres après le stop, prendre à droite, la route goudronnée qui monte en longeant un champ. La suivre, et monter en direction d'un calvaire que l'on aperçoit au loin sur la hauteur.

**23,4 kms – Calvaire et point culminant de L'Île d'Elle :** on se trouve 15 mètres au-dessus du niveau de la Vendée (*table signalétique*). Par beau temps, on aperçoit : au Nord-Ouest, la flèche de la cathédrale de Luçon ; au Nord-Est, celle de l'église Notre-Dame de Fontenay et les contreforts du bocage ; au Sud-Ouest, les deux clochers des églises de Marans ; au Sud, la grande étendue plate du Marais Poitevin.

Suivre la route qui conduit tout droit à l'église.

**23.9kms – Eglise Saint-Hilaire (style néoclassique – 19<sup>ème</sup> siècle) :** cette église remplace une autre église (*romane ?*) disparue. Le centre bourg de L'Île d'Elle se trouve sur la droite : *tous commerces, pharmacie, médecins*.

Au stop devant l'église, prendre à gauche.

**24,1 kms – Mairie de L'Île d'Elle.** Au stop devant la mairie (*bâtiment blanc sur la droite*), prendre à gauche, une rue qui descend légèrement, dans un premier temps, puis continue vers le rond-point de L'île d'Elle, que l'on atteint 200 mètres après avoir franchi la voie ferrée (*ligne : La Rochelle-Nantes*).

**24.6 kms : Rond-point de L'Île d'Elle :** l'itinéraire piéton vers Marans (*voir 2<sup>nde</sup> étape*) se poursuit tout droit vers le Sud. A gauche : la route de Fontenay-le-Comte. A droite, la route de Marans et La Rochelle. *L'arrêt du bus se trouve à proximité immédiate du rond-point.*

### 2<sup>nd</sup> jour : L'Île d'Elle – La Rochelle (Tour Saint-Nicolas), par le Canal de La Rochelle à Marans

*L'itinéraire emprunte, pour l'essentiel, la rive occidentale du canal de La Rochelle à Marans, dont le creusement fut lancé sur une décision impériale de Napoléon 1<sup>er</sup> en 1805. Contrairement au projet initial qui devait rallier La Rochelle à Niort, sur une longueur de 44 kms, le canal finalement réalisé couvre une distance de 24 kms, entre La Rochelle et Marans. Il fut progressivement ouvert à la navigation partir de 1875.*

**00 kms - Rond-point de l'Île d'Elle :** prendre vers le sud. Dans les 100 premiers mètres, traverser le *canal de Vix*, puis le *contre-bot de Vix*, en empruntant l'ancien pont routier, à droite du pont moderne.

**0,5 kms - Pont sur le canal de Pomère :** après avoir longé une usine de retraitement de papiers usagés, emprunter ce pont, et traverser le canal. Tourner à droite, et suivre la route qui longe le canal.

**1,0 kms – Passerelle piétonnière sur la Sèvre Niortaise (et entrée en Charente-Maritime) :** emprunter cette passerelle et continuer tout droit. On longe désormais un fleuve : la *Sèvre Niortaise*.

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

**1,2 kms – Pont du chemin de fer :** passer dessous et continuer tout droit.

**4,2 kms - Marans :** on atteint le centre-ville de *Marans* (tous commerces) par ses quais touristiques. Passer sous la D137-E03, route souvent encombrée à la belle saison, en empruntant une passerelle métallique au ras des flots. Longer les quais du port.

**5,2 kms – Passerelle métallique amovible (pour cycles et piétons) sur la Sèvre Niortaise:** à droite du quai, après le dernier ponton. Ne pas l'emprunter, et continuer à avancer sur la rive gauche de la Sèvre. 50 mètres après avoir dépassé cette passerelle, l'entrée Nord du canal de La Rochelle à Marans apparaît sur la gauche.



*Marans : entrée Nord du Canal de La Rochelle à Marans.*

**5,3 kms - Entrée Nord du Canal de La Rochelle à Marans :** traverser le canal par le petit pont goudronné (*parapet métallique peint en vert*), puis tourner à gauche.

**5,4 kms - C'est désormais tout droit jusqu'à La Rochelle !** La voie longe imperturbablement le canal sur toute sa longueur, jusqu'à la gare de La Rochelle, désormais distante de 25 kms. Dans un premier temps, le canal est orienté O-S-O.

**7,0 kms** - le canal s'oriente progressivement vers la gauche, au S-S-O.

**7,6 kms – Pont de Puy Neuf :** à la fourche (*150 mètres avant le pont*), prendre le chemin de gauche, pour passer sous le pont.

**7,8 kms – Siphons de la Banche, puis de la Brune (200 mètres plus loin):** ce type de croisement souterrain permet à l'eau douce de ces deux canaux (*dont la mission est de drainer le Marais Poitevin*) de ne pas se mélanger avec l'eau saumâtre du canal de La Rochelle à Marans.

**11,7 kms – Ecluses d'Andilly :** les portes de l'écluse permettent, en fonctionnement normal, aux eaux du canal du Curé de ne pas se mélanger avec celles du canal de La Rochelle à Marans.

**12,0 kms - Siphon du Petit Canal d'Andilly.**

**13,8 kms – Pont des Prieurs :** passer sous ce pont routier (*D20, de Villedoux à Andilly*).

**16kms** - le canal accuse un coude marqué vers la gauche : orienté jusqu'à présent S-S-O, il s'oriente désormais S-S-E.

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

**17,8 kms** - le canal effectue un nouveau virage sur la droite, et s'oriente à nouveau vers S-S-O.

**18,6 kms - Mouilleped** : Traverser le D 202 – E03. Prendre indifféremment l'un ou l'autre des deux chemins qui longent le canal : l'un sur la berge (*près de l'eau*), l'autre quelques mètres au-dessus (*à droite*). Attention, toutefois : ce choix est définitif, car ces deux chemins ne se rejoindront qu'un kilomètre plus loin. Par temps de pluie, on pourra préférer l'itinéraire près de l'eau, car la redescente du chemin de droite vers la jonction peut se révéler fort glissante.

**19,9 kms - Voie rapide La Rochelle – Niort (N11 – E03 – E601)** : après réunification, le chemin passe dessous.

**20,1 kms - Pont de Grolleau** : **surtout, ne pas passer sous ce pont !** Mais monter sur la droite par une rampe en terre d'une cinquantaine de mètres, jusqu'au goudron, que l'on traverse sur un passage clouté. Après avoir traversé la route, tourner à gauche, en direction du canal, puis emprunter la large voie à niveau qui longe celui-ci, en le surplombant de 15 à 20 mètres (*grosses flaques par temps de pluie*). Le canal s'oriente plein S, puis S-S-E.

**20,9 kms** : le canal revient sur la droite dans la direction S-S-O.

**21,5 kms – D107** : la traverser et continuer tout droit. Tout droit, au loin, on aperçoit la silhouette d'un silo.

**22,0 kms – Canalisation bleue** (*caractéristique, sur la rive opposée du canal*) : peu après, le canal disparaît sous terre. On parvient à une clairière gazonnée. Continuer tout droit, en appuyant légèrement à gauche.

**22,5 kms - Parc du Canal (1<sup>ère</sup> pancarte)** : traverser une route, et appuyer sur la gauche. On longe sur la gauche, derrière un grillage, un stade de cyclo-cross. On laisse également sur la gauche, l'imposant silo aperçu précédemment. A l'extrémité du grillage, le chemin effectue une baïonnette sur la gauche. Suivre ce mouvement, puis continuer tout droit.

**23,0 kms – Parc du Canal (2<sup>nde</sup> pancarte)** : on traverse une 2<sup>nde</sup> route. Continuer tout droit. 200 mètres plus loin, sur la gauche, on retrouve le canal, sorti de son tunnel. On laisse, également sur la gauche, la petite plaque signalétique de la *Montagne Saint-Léonard*. Continuer à longer le canal, sur le chemin qui part à droite (*face à la plaque signalétique*).

**24,5 kms - Ligne électrique à Haute Tension.**

**24,8 kms : Pont de Chagnolet** : on traverse la route de Périgny à Chagnolet. Continuer tout droit : le canal s'oriente plein O, puis, O-N-O.

**25,7 kms** : le canal s'oriente sur la gauche, en direction O-S-O. Continuer à le suivre.

**26,2 kms - Route de Périgny aux Gonthières** : Traverser (*passage clouté*) et prendre le chemin goudronné en face du passage clouté (*on laisse à gauche et en contrebas, un sentier qui longe la berge, et à droite, quelques mètres au-dessus, la piste cyclable*). Quelques centaines de mètres plus loin, la piste cyclable traverse le canal : ne pas la suivre, et continuer tout droit, sur la même rive.

**27,3 kms - Panneau La Rochelle/Saint-Eloi** : on passe sous la *Voie Rapide La Rochelle – Rochefort (D137 – E602)*.

**27,4 kms : Rond-point Léon BELLAY** : on retrouve la piste cyclable et on laisse à gauche une petite écluse sur le *canal de Rompsay*. Continuer tout droit (*piste cyclable ; direction : « Centre Ville »*).

## VOIE DE LA VENDÉE

Du Chemin Vendéen à la Voie Littorale, via Fontenay-le-Comte – L'Île d'Elle – Marans et La Rochelle.

**28,8 kms - Voie ferrée (signal automatique) :** traverser et continuer tout droit.

**28,9 kms - Piste cyclable (direction : « la gare ») :** 50 mètres avant de passer sous un pont routier, la piste cyclable se divise en deux. Prendre la voie de gauche, vers la gare.

**29,6 kms : Gare de La Rochelle.** On est à 10 minutes à pied de la **Tour Saint-Nicolas**, où l'on rejoint la *Voie Littorale* :

1. Prendre l'Avenue du Général De Gaulle, en face de la gare, et la suivre sur 300 mètres,
2. Tourner à gauche sur le Quai de la Georgette. Le suivre sur 80 mètres,
3. Continuer tout droit sur le Quai Georges Simenon. Le suivre sur 230 mètres,
4. Tourner à droite sur la rue de l'Armide, et continuer tout droit jusqu'à la **Tour Saint-Nicolas**<sup>4</sup>.



*La Rochelle (de gauche à droite) : Tour Saint-Nicolas, Tour de la Chaîne et Tour de la Lanterne.*

---

<sup>4</sup> Le topoguide de la Voie Littorale peut être téléchargé gratuitement sur le site web [www.compostelle17.fr](http://www.compostelle17.fr) de l'Association Saintaise des Chemins de Saint-Jacques de la Charente Maritime.